

La poussée migratoire illégale à nos frontières présentée sous forme de catastrophes humanitaires, suscitant l'émotion vraie ou instrumentalisée, ne pourra pas estomper longtemps la réalité de la remise en cause du fonctionnement de notre société. Son avenir sécuritaire à court terme, quelques années, impose à la fois une prise de conscience, non idéologique, et des décisions impopulaires. Il est désormais dangereux pour la sécurité nationale de penser le monde tel qu'on voudrait qu'il soit et d'ignorer le monde tel qu'il est. La pression migratoire contraindra à plus ou moins terme au durcissement des réactions. L'action militaire ne peut plus être écartée.

Le fait que le président de la République (Cf. Le Monde du 25 avril) veuille saisir l'ONU pour agir contre les passeurs en Libye est significatif. Cela signifie-t-il donc que ces migrations illégales sont devenues une menace pour la paix ? Est-ce bien raisonnable aussi compte tenu des délais pour obtenir une résolution du Conseil de sécurité ? Quid aussi de la souveraineté des Etats à protéger légitimement leurs frontières ?

Cependant, ce qu'une grande partie des Français ne veulent pas - ou plus - est ce contournement de nos lois ou de celles de l'Union européenne pour s'installer dans notre pays finalement de force, cette impossibilité d'expulser les immigrants illégaux, ce financement de leur présence et finalement ces acteurs de la vie civile qui imposent cette illégalité et donc une société à deux vitesses, celle qui appliquent les lois et celle qui les refusent.

J'entends déjà les inhibiteurs de la pensée clamer raciste, fasciste, « lepéniste », xénophobe Effectivement utiliser les mots permet de stigmatiser ceux qui penseraient différemment. Eh bien non, car il suffit de se référer à des chiffres publics sur l'immigration illégale et ce n'est ni de la xénophobie, ni du racisme. En revanche, combattre l'immigration illégale est une nécessité à la fois pour lutter contre la criminalité et le trafic qu'elle génère mais aussi contre le contournement de nos lois qui bafoue les règles de notre société et ... de notre « vivre ensemble ».

Des chiffres

En 2014, selon le HCR, les demandes d'asile ont atteint un sommet au niveau mondial, avec la multiplication des conflits au Moyen-Orient et en Afrique : +45 % avec 866 000 demandes dont 570 800 dans l'Union européenne. L'immigration illégale aux portes de l'UE a atteint un record : 240 000 personnes (85 000 en 2008), (Le Monde, 13 mars 2015).

En France, il y a eu 28 209 expulsions en 2013. Près de 45 000 personnes ont été placées en rétention (Le Monde, 20 novembre 2014). N'oublions pas le cas particulier, des 4 000 à 9 000 mineurs isolés étrangers qui se trouveraient en France métropolitaine. En même temps, la France a régularisé 35 000 étrangers en 2013, franchissant le cap symbolique des 200 000 entrées (Le Monde du 11 avril 2014), soit une augmentation de plus de 50% par rapport à 2012. On peut rattacher aussi ce chiffre à l'estimation des 5 millions d'immigrés vivant en France et de 300 à 400 000 illégaux. Sangatte est le parfait exemple de cet échec de la lutte contre l'immigration illégale.

Autre moyen pour entrer en France est le recours au droit d'asile. La Cour des comptes a adressé au gouvernement le 14 avril 2015 (cité par le Figaro mais à l'interprétation contestée

ensuite par la cour des comptes), des conclusions provisoires sur « l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile ». « La politique d'asile est devenue la principale source d'arrivée d'immigrants clandestins en France. » 75 % des demandes d'asile sont en moyenne rejetées annuellement. « La majorité des demandes d'asile adressées à la France est donc a posteriori infondée. »

La Cour s'est efforcée de rassembler les données restées éparses. Pour les demandeurs d'asile, le coût global s'élèverait à 990 millions d'euros environ en 2013 avec une hausse de près de 60 % en cinq ans. (...). Le coût par demandeur serait de 13 724 euros. Pour les personnes déboutées du droit d'asile, la dépense serait de l'ordre d'un milliard d'euros avec un coût moyen par débouté allant jusqu'à 5 528 euros. La facture globale est estimée à 2 milliards d'euros par an alors que 600 millions sont budgétés pour cela, ce qui n'est pas rien. La Cour révèle que seulement 1 % des quelque 40 000 déboutés par an sont renvoyés. Que le statut soit octroyé ou non, quiconque rentre en France y reste. Le laxisme est donc la règle et donc un appel à l'immigration illégale.

L'attrait de l'Europe et son échec à choisir ses immigrants

Quels sont les « nouveaux ennemis » ... sinon le rêve européen de l'immigrant, prêt à tout pour quitter sa condition, et le passeur qui lui vend ce rêve et l'exploite sans vergogne ? 219 000 personnes ont traversé la Méditerranée, soit dix fois plus qu'en 2012. 170 000 migrants ont débarqué sur les côtes italiennes. Plus de 110 000 migrants sont passés par la Libye pour rejoindre les côtes italiennes (Le Monde, 21 avril 2015).

Au large des côtes italiennes, l'opération « Mare Nostrum » a été remplacée le 1^{er} novembre 2014 par l'opération européenne « Triton », sous l'égide de Frontex, l'agence de surveillance des frontières extérieures de l'Union européenne (UE) et son bras opérationnel. Sa mission est la surveillance des frontières mais ses navires ne peuvent pas dépasser la limite de 55 kilomètres. Depuis 2011, Frontex coopère avec les services de lutte contre les passeurs et organise des opérations de retour. Avec les derniers événements qui ont suscité l'émotion, « Triton » sera renforcée par l'Allemagne, la Belgique, la Lettonie, la France, ajoutant une contrainte supplémentaire à ses forces navales.

Surtout, le trafic des clandestins engendre à la fois un trafic et de fortes dépenses pour l'Europe. L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime a chiffré début octobre 2014 à environ 6 milliards d'euros par an ce que la traite de migrants rapportait aux réseaux de passeurs sur les deux plus grandes routes du trafic dans le monde, d'Afrique vers l'Europe et d'Amérique du Sud vers le Nord. L'agence Frontex a calculé pour sa part que, pour une embarcation avec 450 personnes à bord, le chiffre d'affaires avoisinait un million d'euros. Les clandestins paient plus de 7 500 euros pour arriver en Europe depuis l'Ethiopie. En Italie, en 2014, la gestion de cette urgence migratoire aura coûté un milliard d'euros.

Que faire contre la menace migratoire illégale ?

Cette migration est favorisée par l'attrait économique de l'Union européenne. Il faut donc rendre cette offre négative et la plus dissuasive possible. Certes, elle ne pourra pas empêcher toutes les immigrations illégales mais chaque illégal doit savoir qu'il n'a aucun avenir légal en

France au moins. Seule une immigration autorisée sinon choisie doit être possible. Cela conduit à une stratégie générale française, donc souveraine, éventuellement européenne mais dont chacun voit la difficulté de conception. Enfin et surtout, toutes les administrations, y compris la défense, doivent contribuer à cette lutte dissuasive dont le recours à la force ne doit pas être exclu par principe et par idéologie.

Plusieurs axes peuvent être envisagés pour une stratégie pour dissuader l'immigration illégale :

- En amont, aider ou contraindre les pays riverains qui ne contrôlent pas leurs frontières à interdire cette immigration illégale ;
- Utiliser la fonction « renseignement » dans son intégralité pour identifier les réseaux de passeurs et éventuellement leurs commanditaires, qui peuvent être aussi les mouvements djihadistes ;
- Communiquer dans les pays d'immigration par les ambassades locales de l'impossibilité d'avoir un avenir illégal en France sinon en Europe. L'exemple australien est intéressant. Les messages sont traduits en dix-huit langues, dont l'arabe, le dari et le vietnamien. Un téléfilm destiné à être diffusé en Syrie, en Irak et en Afghanistan a été réalisé ;
- Offrir une possibilité d'immigration légale au niveau européen serait souhaitable mais cela reste évidemment soumis à des besoins nationaux ;
- Saisie et détruire les embarcations utilisées par les réseaux criminels. Les lobbies évoquent bien sûr que ce serait contraire au droit international. Cependant le droit n'est pas une fin en soi et peut être changé ;
- Intercepter et renvoyer immédiatement les migrants illégaux que ce soit en mer ou à terre. Les marines et les forces terrestres ont un rôle à jouer. Des navires de transport de personnels pourraient aussi accompagner les marines de guerre et ramener les illégaux vers leurs zones supposées d'embarquement initial, quitte à envisager une sécurisation militaire au débarquement ;
- Trouver un pays d'accueil, solution à privilégier, mais qui reste difficile à réaliser si je me réfère à l'Australie. Son accord avec le Cambodge a été vivement critiqué notamment par l'ONU qui l'accuse de manquer aux obligations liées à la convention sur les réfugiés de 1951. Peut-on donc croire que l'Union européenne obtiendra une grande aide de l'ONU qui pousse dans toutes ses études à une immigration accrue en Europe ? de fait, l'Australie a affirmé sa souveraineté.
- Utiliser et renforcer l'enregistrement des illégaux au niveau européen et français par exemple avec Rabbit, système européen d'intervention rapide en cas d'afflux massif de migrants, avec Eurodac qui recense les empreintes digitales des demandeurs d'asile et le système d'information Schengen qui réunit les informations policières (mandats d'arrêt, interdictions de séjour).
- Destruction des moyens des passeurs par des forces militaires, y compris à terre ;
- Renégocier les textes internationaux inadaptés aux menaces du XXI^e siècle ;
- En aval, restreindre les droits sur le territoire national : assistance, école. Dans ce dernier cas, en effet, tout enfant doit être scolarisé en France et un texte du 20 mars 2002 précise *« qu'en l'absence de toute compétence conférée par le législateur, il n'appartient pas au ministère de l'éducation nationale de contrôler la régularité de la situation des élèves étrangers et de leurs parents au regard des règles régissant leur entrée et leur*

séjour en France » ([Cf. L'Etudiant](#)). En 1990, de mémoire et lu dans une revue de la PEEP, 8% des enfants étaient étrangers. Aujourd'hui combien sont-ils si on lit les reportages sur les classes primaires de plusieurs dizaines de nationalités différentes dans certains quartiers ? Que représentent-ils financièrement dans le premier budget de l'Etat? Est-ce bien normal ?

- Condamner lourdement les employeurs d'immigrés illégaux ;
- Enfin, réaffirmer le rôle de l'administration dans l'application des lois face à la guérilla administrative menée bien souvent par des acteurs de la société civile.